

Conditions particulières d'exercice des enseignants artistiques dans les collectivités territoriales

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchron

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Appréhender l'application du statut de la fonction publique territoriale aux enseignants artistiques territoriaux
- Contribuer à la création d'une « culture statutaire commune » entre les services des ressources humaines et les responsables des structures d'enseignement

Public Visé

- Directeurs de conservatoires et d'écoles de musique, de danse, d'art plastique et d'art dramatique
- Personnels de la Direction des ressources humaines

Pré Requis

- Travailler ou être amené à travailler sur le statut des enseignants artistiques
- Avoir des connaissances du statut des enseignants artistiques de niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Appréhender l'application du statut de la fonction publique territoriale aux enseignants artistiques territoriaux

Contribuer à la création d'une « culture statutaire commune » entre les services des ressources humaines et les responsables des structures d'enseignement

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique
- Exemples tirés de la jurisprudence
- Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

- Fonctionnaire juriste expert du statut des enseignants artistiques

Parcours pédagogique

• Cumul d'emplois et d'activités

- Interdiction d'exercer une activité privée et dérogations (dont production d'œuvres de l'esprit)
- Activités publiques et emplois permanents - Notion d'activité accessoire et procédure d'autorisation de cumul
- Cotisations en cas de cumul d'activités publiques ou privées, protection sociale

• Définition des missions statutaires des enseignants - Préparation des cours, jury d'examen ...

- Participation aux concerts pour le compte de l'employeur (distinction selon le type de concerts, rémunération)

• Congés annuels

- Durée de congés pour les enseignants artistiques : les dernières jurisprudences
- Question de l'annualisation du temps de travail

• Incidences de la variation du nombre d'élèves sur les situations individuelles

- Modification de la durée hebdomadaire de service
- Conséquences en cas de refus : maintien en surnombre, prise en charge, licenciement

• Régime indemnitaire des enseignants artistiques territoriaux

- Référence aux personnels enseignants du second degré
- Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) et rémunération des heures supplémentaires d'enseignement
- Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (professeurs chargés de direction)
- Incidences du « Grenelle de l'Education »

• Gestion des enseignants artistiques fonctionnaires à temps non complet

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

- Notions de temps non complet et de temps partiel
- Création des emplois à temps non complet dans les écoles de musique
- Statut des fonctionnaires territoriaux à temps non complet (avec employeur unique ou pluralité d'employeurs)

• **Statut des enseignants artistiques contractuels**

- Modifications introduites par la loi de transformation de la Fonction Publique (LTFP) et le décret n° 2022-1153 du 12 août 2022

Ce stage permet d'appréhender les questions spécifiques soulevées par l'application du statut de la fonction publique territoriale aux enseignants artistiques territoriaux (titulaires et contractuels)

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émargement électronique via EasySign

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels cas pratiques distribués lors de la formation vous permettront de compléter en auto-évaluation l'attestation de fin de formation

Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : 1 260.00

Inter Adhérent (Par personne) : 1 160.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org